



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMPETITIONS JEUNES - Engagements
2. COMPETITIONS SENIORS – Groupes D5 et D6
3. COMMISSION COUPES SENIORS – Officialisation de participation
4. HORAIRE des MATCHS SENIORS



COMPETITIONS JEUNES



POINT des ENGAGEMENTS 2022/2023 au 29 JUILLET 2022

U14 DISTRICT : 13 clubs

US Biache – US Billy Berclau – AS Brebières - USO Bruay – ES Bully – ESD Isbergues – RC Lens – USA Liévin – US Noyelles sous Lens – ES St Laurent – SC St Nicolas - US St Pol – SCPP Wingles –

U15 NIVEAU 1 : 29 clubs

OS Aire – AJ Artois – FC Auchel – Beaumetz Sud Artois – AS Beaurains – Stade Béthune – US Biache – Car. Billy Montigny – JS Ecourt – CS Habarcq – UAS Harnes – Olympique Hénin – US Houdain – ESD Isbergues – FC La Couture – RC Lens – AFC Libercourt – CS Diana Liévin – Olympique Liévin – USSM Loos – COS Marles – FC Montigny – US Noeux – US Noyelles sous Lens – ASSB Oignies - ES St Laurent – US St Pol – US Vermelles – SCPP Wingles –

U15 NIVEAU 2 : 56 clubs

ES Agny – ES Angres – US Annezin – ES Anzin – AS PTT Arras – OF Arras – FC Atrébate – AS Auchy – US Chts Avion – AS Barlin – US Boubiers – FC Busnes – FC Calonne Fosse 6 – FC Camblain – US Ruch Carvin – OC Cojeul – US Croisilles – FC Cuinchy – JS Ecourt – SC Fouquières – FC Givenchy – US Gonnehem – JF Guarbecque – UAS Harnes – Stade Hénin – FC Hersin – FC Hinges – US Houdain – ESD Isbergues – US Izel les Esquerchin – FC La Roupie – ES Labeuvrière – RC Labourse – ES Laventie – AS Lens – USO Lens – US Lestrem – USA Liévin – AS Loison – USSM Loos – AS Lysois – COS Marles – EC Mazingarbe – USO Meurchin – I. Norrent Fontes – AC Noyelles Godault – US Pas – AS Pont à Vendin – US Rouvroy – AJ Ruitz – AS Saily Labourse – AOSC Sallaumines – CSAL Souchez – SC Saint Nicolas – ES Ste Catherine – AS Violaines –

U16 : 33 clubs

OS Aire – AAE Aix – ES Angres – CS Avion – AS Bailleul – AS Beaurains – US Biache – Car. Billy Montigny – AS Brebières – USO Bruay – ES Bully – Olympique Burbure – FC Calonne Fosse – FC Camblain – AS Courrières – AAE Dourges – Olympique Hénin – Stade Hénin – CS Diana Liévin – Olympique Liévin – USA Liévin – COS Marles – EC Mazingarbe – USO Meurchin – ASSB Oignies - US Pas - ES St Laurent – SC St Nicolas – U St Pol – ES Ste Catherine – AS Tincquize – AS Vendin – US Vermelles –

U17 : 15 clubs

ES Anzin – AS PTT Arras - FC Atrébate – AS BBV – US Billy Berclau – Esp. Calonne Liévin - FC Camblain – US Courcelles – FCH Lens – USO Lens - RC Locon – USO Meurchin – AS Noyelles les Vermelles – AS Pont à Vendin – AS Saily Labourse –

U18 NIVEAU 1 : 36 clubs

OS Aire – AJ Artois – US Annezin – US Beuvry – US Biache – USO Bruay – ES Bully – FC Calonne Fosse 6- FC Dainville – AAE Dourges – US Gonnehem – JF Guarbecque – CS Habarcq – UAS Harnes – Olympique Hénin – Stade Hénin – US Houdain – ESD Isbergues – FC La Couture – ES Laventie – CS Diana Liévin – Olympique Liévin – USA Liévin – FC Lillers – USSM Loos - COS Marles – USO Meurchin – FC Montigny – US Noyelles sous Lens – ASSB Oignies - US Pas – US Rouvroy – RC Sains – ES St Laurent – SC St Nicolas – US Vermelles –

U18 NIVEAU 2 : 30 clubs

AAE Aix – ES Angres – OS Annequin – OF Arras – US Chts Avion – AS Bailleul – AS Barlin – Beaumetz Sud Artois – Olympique Burbure – OC Cojeul – US Croisilles – SC Fouquières – AG Grenay – ES Haisnes – US Hesdigneul – FC Hinges – US Izel les Esquerchin – FC La Roupie – ES Labeuvrière – RC Labourse – AS Lens – AS Loison – AS Lyssois – AS Neuvireuil – AC Noyelles Godault – AOSC Sallaumines – AS Salomé – ES St Laurent – FC Tilloy – AS Violaines –

U15 à 8 : 9 clubs

FC Annay – AG Grenay – US Hesdigneul – ESD Isbergues – AS Loison – AS Neuvireuil – AJ Ruitz – AS Salomé – ES Ste Catherine -

La commission invite les clubs à vérifier si leurs engagements sont conformes et nous signaler le plus rapidement possible les éventuels oublis ou modifications.

Pour les niveaux 1, les engagements sont arrêtés au **15 juillet**.

Les engagements tardifs (formulaire à télécharger sur le site) seront pris en compte en respectant un nombre pair d'équipe afin d'éviter d'avoir des exempts.

Pour les Niveaux 2, les engagements courent jusqu'au **15 aout**.

Pour les U17, U16 et U14, le nombre d'équipes sera retenu selon un multiple de 8 afin d'avoir des groupes complets, les équipes retardataires seront sur une liste d'attente et sinon seront placées dans la catégorie supérieure en brassage N2

La Commission Jeunes :

Pascal WATEL

Marc TINCHON.



COMPETITIONS SENIORS



1/ ACCESSIONS SUPPLEMENTAIRES

Le dépouillement des engagements a mis en valeur quelques défections qui donnent lieu à des accessions supplémentaires : dans le respect des dispositions de l'annexe 14 des Règlements Généraux.

Accèdent de D6 en D5 :

FC Richebourg - ES Angres (b) - EC Mazingarbe (b) (1)

Accèdent de D7 en D6 :

AFCL Béthune (c), SC St Nicolas (c), ES Douvrin (b) (1)

- (1) La montée de ces 2 clubs est tributaire de la réception de l'avis officiel de cessation d'activité du FC Avion république.

2/ GROUPES D5 - D6

SENIORS D5 – GROUPE A

OF Arras (b) - SCF Achicourt - SC Artésien (b) - Beaumetz SAF (b) - US Croisilles (b) - CS Habarcq (b) - US Monchy au Bois (b) - US Pas (b) - US Rivière - ES St Laurent (c) - US St Pol (c) - FC Tilloy -

SENIORS D5 – GROUPE B

US Annezin (b) – FC KV Béthune - FC Busnes - AS Cauchy - UC Divion (b) - FC Hinges (b) - JF Guarbecque (b) - US Lapugnoy - AS Lyssois - US Monchy Breton - Int Norrent Fontes - AS Vendin 2000 -

SENIORS D5 – GROUPE C

AS Auchy - US Beuvry (b) - FC Bouvigny (b) - ES Bully (c) - FC Camblain (b) - ES Haisnes (b) - ES Haillicourt - FC La Couture (b) - US Lestrem (b) - RC Locon - FC Richebourg - FC Verquigneul -

SENIORS D5 – GROUPE D

AAE Aix (b) - FC Annay (b) - SC Aubigny/Savy - AS Bailleul - US Givenchy - Olympique Hénin (b) - FC Hersin (b) - FCH Lens - Olympique Liévin (b) - EC Mazingarbe (b) (1) - AS Neuvireuil - FC Servins -

SENIORS D5 – GROUPE E

ES Angres (b) - FC Beaumont - FC Dynamo Carvin - FC Dainville - AAE Dourges - USO Drocourt (b) - Stade Hénin (b) - AFC Libercourt - AJ Neuville - AC Noyelles Godault (b) - ASSB Oignies (c) - AOSC Sallaumines

SENIORS D6 – GROUPE A

ES Agny (b) – AS PTT Arras - AJ Artois (b) – FC Atrébate (b) - AS BBV (b) - OC Cojeul (b) - ES Ficheux - AS Frévent (b) - US Rivière (b) (2) - ES Ste Catherine 5B° - AS Vallée/Ternoise (b) - ES Vis (b) -

SENIORS D6 – GROUPE B

AS Bonnières - JS Bourecq - Olympique Burbure (b) - FC Calonne (c) - AS Cauchy (b) - ESD Isbergues (c) - US Ham - FC Heuchin - DR Lambres - ES Ourton - CS Pernes (b) - FC La Roupie (b) -

SENIORS D6 – GROUPE C

ES Allouagne (b) - FC Auchel (b) - AFCL Béthune (c) – RC VK Béthune (b) - RC Bruay - FC Busnes (b) - FC Cuinchy - US Hesdigneul (b) - US Houdain (b) - ES Laventie (b) - AS Salomé (b) - AEP Verdrel -

SENIORS D6 – GROUPE D

USA Arleux (b) – US Ruch Carvin (b) - AS Courrières (b) - FC Estvelles - AAE Evin (b) - SC Fouquières (b) - AS Loison (b) - FC Méricourt - USO Meurchin (c) - US Noyelles sous Lens (c) - SC St Nicolas (c) - Olympique Vendin (b) -

SENIORS D6 – GROUPE E

US Chts Avion (b) - US Grenay (b) - AS Lens (b) - ES Douvrin (b) (1) - CS Diana Liévin (c) - JF Mazingarbe (b) - AS Roclincourt (2), AS Sailly (b) - RC Sains (b) - CSAL Souchez (b) - ES Vendin (b) -

- (1) La montée de ces 2 clubs est tributaire de la réception de l’avis officiel de cessation d’activité du FC Avion république
- (2) Sour réserve de réception de l’engagement

La composition des groupes est insusceptible d’appel.

Toutefois des inversions restent possibles sous réserve d’un accord écrit des clubs concernés avant le **14 Aout.**

Le Président de la Commission :
Richard RATAJCZAK.



COMMISSION DES COUPES SENIORS

OFFICIALISATION DE PARTICIPATION



Après vérification des bulletins d'engagements des clubs à la date du **31 juillet 2022**, veuillez trouver ci-dessous la répartition des clubs dans les différentes coupes Séniors et Féminines à 11.

SENIORS

COUPE ARTOIS SENIORS CHALLENGE YVES ST AUBIN :

RAPPEL :

Engagement OBLIGATOIRE pour tous les clubs disputant les championnats de la R3 à la D7 et les équipes B ou C, dont l'équipe A disputent un championnat supérieur à R3.

Particularités :

- L'équipe A de l'US VIMY évoluant en N3 ne peut participer à la coupe Artois, elle est remplacée par son équipe B évoluant en D1.
- Les équipes A du FA ARRAS et STADE BETHUNE évoluant en R1 ne peuvent participer à la coupe Artois, elles sont remplacées par leur équipe B évoluant en R3.
- Les équipes A de l'OS AIRE et ES BULLY évoluant en R1 ne peuvent participer à la coupe Artois, elles sont remplacées par leur équipe B évoluant en D1.
- Les équipes A du CS AVION, US BIACHE et US ST POL évoluant en R2 ne peuvent participer à la coupe Artois, elles sont remplacées par leur équipe B évoluant en D1.
- Les équipes A des Car BILLY MONTIGNY, l'USSM LOOS et US NOEUX évoluant en R2 ne peuvent participer à la coupe Artois, elles sont remplacées par l'équipe B évoluant en D2.
- Les équipes A de FC CALONNE F6 et SC ST NICOLAS évoluant en R2 ne peut participer à la coupe Artois, elles sont remplacées par leur équipe B évoluant en D3.
- Les équipes A de l'US OIGNIES et US VERMELLES évoluant en R3 doivent participer à la coupe Artois, et non leur équipe B évoluant en D3.

L'engagement étant obligatoire en coupe d'ARTOIS, les équipes suivantes participant au championnat ont été incorporées d'office :

ES ALLOUAGNE, US AUBIGNY/ SAVY, CS AVION (b), SUD ARTOIS BEAUMETZ, US BILLY BERCLAU, JS BOURECQ, AS BREBIERES, USO BRUAY, AS COURRIERES, AS FREVENT, AG GRENAY, US HAM, US IZEL/EQUERCHIN, US LAPUGNOY, US LESTREM et AS SALOME.

Les frais d'engagement seront prélevés sur le compte club district.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de R3 : (13)

ES ANZIN, FA ARRAS (b), ACFL BETHUNE, STADE BETHUNE (b), USO BRUAY, JS ECOURT, ES LABEUVRIERE, CS DIANA LIEVIN, COS MARLES, US NOYELLES sous LENS, ASSB OIGNIES, US VERMELLES et SPP WINGLES.

Equipes de D1 : (22)

OS AIRE (b), OS ANNEQUIN, CS AVION (b), US BIACHE (b), US BILLY BERCLAU, FC BOUVIGNY, ES BULLY (b), US COURCELLES, SC ARTESIEN, UAS HARNES, ESD ISBERGUES, RC LABOURSE, USO LENS, Esp CALONNE LIEVIN, USA LIEVIN, USO MEURCHIN, FC MONTIGNY, US ROUVROY, ES St LAURENT FEUCHY, US ST POL (b), ES St CATHERINE et US VIMY (c).

Equipes de D2 : (23)

US ANNEZIN, FC AUCHEL, AS BEAURAINS, Car BILLY MONTIGNY (b), AS BREBIERES, US CROISILLES, USO DROCOURT, US GRENNAY, JF GUARBEQUE, ES HAINES, FC LACOUTURE, ES LAVENTIE, AS LENS, US LESTREM, FC LILLERS, USSM LOOS (b), EC MAZINGARBE, US MONCHY au BOIS, US NOEUX (b), AC NOYELLES GODAULT, US PAS, AS TINCQUIZEL et AS VIOLAINES.

Equipes de D3 : (32)

AAE AIX, ES ANGRES, FC ANNAY, US ARLEUX, OF ARRAS, AJ ARTOIS, US CHT AVION, AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX VRAUCOURT, SUD ARTOIS BEAUMETZ, US BEUVRY, O BURBURE, FC CALONNE F6 (b), FC CAMBLAIN, US RUCH CARVIN, AS COURRIERES, UC DIVION, AAE EVIN, US GONNEHEM, AG GRENNAY, CS HABARCQ, O HENIN, FC HERSIN, US HESDIGNEUL, FC HINGES, US HOUDAIN, O LIEVIN, AS LOISON, AS SAILLY LABOURSE, RC SAINS, CSAL SOUCHEZ, SC ST NICOLAS (b) et ES VENDIN.

Equipes de D4 : (25)

US ABLAIN, ES AGNY, ES ALLOUAGNE, FC ATREBATE, AS BARLIN, US BOUBERS, ES DOUVVIN, ES ELEU, SC FOUQUIERES, AS FREVENT, STADE HENIN, OC COJEUL, FC LA ROUPIE, US IZEL/EQUERCHIN, US MAISNIL, AS MAROEUIL, JF MAZINGARBE, AS VALLEE/TERNOISE, US MONDICOURT, CS PERNES, AJ RUITZ, AS SALOME, O VENDIN, E VERQUIN et ES VIS VALSENSEE.

Equipes de D5 : (29)

SCF ACHICOURT, SC AUBIGNY/SAVY, AS AUCHY, AS BAILLEUL, RC VAUDRICOURT KENNEDY, FC BUSNES, FC DYNAMO CARVIN, AS CAUCHY, FC DAINVILLE, AAE DOURGES, US GIVENCHY, ES HAILLICOURT, FC BEAUMONT, US LAPUGNOY, FCH LENS, AFC LIBERCOURT, RC LOCON 2000, US MONCHY BRETON, AJ NEUVILLE, AS NEUVIREUIL, Int NORREN, FC RICHEBOURG, US RIVIERE, AS LYSSOIS, AOSC SALLAUMINES, FC SERVINS, FC TILLO, AS VENDIN et FC VERQUIGNEUL.

Equipes de D6 : (13)

AS PTT ARRAS, AS BONNIERES, JS BOURECQ, RC BRUAY, FC CUINCHY, FC ESTEVELLES, ES FICHEUX, US HAM, FC HEUCHIN LISBOURG, DR LAMBRES, FC MERICOURT, ES OURTON et. AEP VERDREL

Equipes de D7 : (13)

JS ACHIET, ES BOIS BERNARD, RC CALONNE, US CROISSETTE, AS KENNEDY HENIN, FCE LA BASSEE, O LA COMTE, AS PONT à VENDIN, AS QUIERY, ES ROEUX, FC THELUS, FC TORTEQUESNE et FC VALHUON

A ce jour pour cette saison 170 équipes participeront à la [Coupe d'ARTOIS Seniors](#).

Le 1^{er} tour de la coupe d'ARTOIS Seniors Challenge Yves ST AUBIN est prévu le **11 septembre 2022**.

Le 2^{ème} tour de la coupe d'ARTOIS Seniors Challenge Yves ST AUBIN est prévu le **25 septembre 2022**.

[COUPE FRANÇOIS PLATEAU](#)

[RAPPEL](#) :

[Peuvent participer à cette coupe, les équipes A disputant les championnats de la R3 à la D3, les équipes B ou C engagés dans les mêmes championnats si les équipes A ou B disputent un championnat supérieur à R3.](#)

Les équipes A ou B disputant le championnat de R3 peuvent inscrire leur équipe B ou C si celle-ci joue en D1, D2 et D3. Ce souhait doit être formulé sur le bulletin d'engagement.

Particularités :

- Les équipes A de l'ES BULLY, USSM LOOS, US NOEUX et US ST POL, disputant un championnat supérieur à R3 ont précisé sur leur bulletin d'engagement que leur équipe B participerait à la [coupe PLATEAU](#).
- L'équipe A du STADE BETHUNE disputant un championnat supérieur à R3 a précisé sur leur bulletin d'engagement que leur équipe C participerait à la [coupe PLATEAU](#).
- L'équipe de l'OS AIRE évoluant en R1 cette saison, ne peut participer à la [coupe PLATEAU](#), elle ne peut pas être remplacée par son équipe B celle-ci évoluant en D1
- L'équipe de l'US BIACHE évoluant en R2 cette saison, ne peuvent participer à la [coupe PLATEAU](#), elle est remplacée par son équipe B celle-ci évoluant en D1.
- Les équipes de Car BILLY MONTIGNY et SC ST NICOLAS évoluant en R2 cette saison, ne peuvent participer à la [coupe PLATEAU](#), elles sont remplacées par leur équipe B celle-ci évoluant en D2.
- L'équipe A de CALONNE F6 évoluant en R2 cette saison, ne peut participer à la [coupe PLATEAU](#), elle est remplacée par son équipe B celle-ci évoluant en D3.
- Les équipes A de l'USO BRUAY, ASSB OIGNIES, US VERMELLES et SCPP WINGLES disputant le championnat R3 ont précisé sur leur bulletin d'engagement que leur équipe B participerait à la [coupe PLATEAU](#) en lieu et place de l'équipe A.
- Les équipes A de l'ACFLL BETHUNE et US NOYELLES/LENS disputant le championnat R3 ne peuvent être remplacées par leur équipe B, celles-ci évoluant en D4, cette division n'ai pas concernée par la [coupe PLATEAU](#).
- Le club de l'USA ARLEUX ayant engagées ses équipes A et B en [coupe PLATEAU](#), seul l'engagement de l'équipe A est pris en compte, les frais d'engagement de l'équipe ne seront pas prélevés du compte club District

- Les équipes suivantes n'étant pas cette saison dans les divisions concernées par la [coupe PLATEAU](#) ne peuvent participer à cette coupe.
ASPTT ARRAS, AAE DOURGES, FC LA ROUPIE et AFC LIBERCOURT leurs frais d'engagement ne seront pas prélevés du compte club district.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de R3 : (7)

Equipes A :

ES ANZIN St AUBIN, ACFLL BETHUNE, JS ECOURT, ES LABEUVRIERE, CS DIANA LIEVIN, COS MARLES et US NOYELLES sous LENS.

Equipes de D1 : (16)

Equipes A :

SC ARTESIEN, FC BOUVIGNY, US COURCELLES, UAS HARNES, ESD ISBERGUES, RC LABOURSE, Esp CALONNE LIEVIN, USO MEURCHIN, FC MONTIGNY, ES St LAURENT FEUCHY et ES St CATHERINE.

Equipes B :

OS AIRE, US BIACHE, ES BULLY et US VERMELLES.

Equipes C :

STADE BETHUNE

Equipes de D2 : (22)

Equipes A :

US ANNEZIN, FC AUCHEL, AS BEURAINS, US CROISILLES, USO DROCOURT, US GRENNAY, JF GUARBECQUE, FC LACOUTURE, ES LAVENTIE, AS LENS, FC LILLERS, EC MAZINGARBE, US MONCHY au BOIS, AC NOYELLES GODAULT, US PAS, AS TINCQUIZEL et. AS VIOLAINES.

Equipes B :

Car BILLY MONTIGNY, USSM LOOS, US NOEUX, ASSB OIGNIES et US ST POL.

Equipes de D3 : (29)

Equipes A :

AAE AIX, FC ANNAY, US ARLEUX, OF ARRAS, AJ ARTOIS, US CHT AVION, AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX VRAUCOURT, US BEUVRY, O BURBURE, FC CAMBLAIN, US RUCH CARVIN, AAE EVIN, US GONNEHEM, CS HABARCQ, O HENIN, FC HERSIN, US HESDIGNEUL, FC HINGES, US HOUDAIN, O LIEVIN, AS LOISON, AS SAILLY LABOURSE, RC SAINS en GOHELLE, CSAL SOUCHEZ et ES VENDIN.

Equipes B :

USO BRUAY, FC CALONNE F6, SC ST NICOLAS et SCPP WINGLES.

A ce jour pour cette saison 64 équipes participeront à la [Coupe PLATEAU](#).

Les clubs suivants ne sont pas engagés, ils ont la possibilité de le faire par le Bordereau d'Engagement Tardif » téléchargeable sur le site internet du district : District Artois « DOCUMENTS DIVERS » SAISON 2022-2023 Bordereau Engagements Tardifs :

Club de R3 : FA ARRAS (b).

Club de D1 : OS ANNEQUIN, CS AVION (b), US BILLY BERCLAU, USO LENS, USA LIEVIN, US ROUVROY et US VIMY (b).

Club de D2 : AS BREBIERES, ES HAISNES et US LESTREM.

Club de D3 : ES ANGRES, SUD ARTOIS BEAUMETZ WANQUETIN, AS COURRIERES, UC DIVION et AG GRENAVY.

Le 1^{er} tour de la [coupe PLATEAU](#) est prévu le **9 octobre 2022**.

Le 2^{ème} tour de la [coupe PLATEAU](#) est prévu le **1 novembre 2022**.

Coupes SENIORS SECONDAIRES

RAPPEL : Concernant les coupes secondaires DEMANDRILLE, LETEVE, MALLEZ.

Peuvent participer à cette coupe, les équipes A disputant les championnats de la D4 à D7, les équipes B ou C engagés dans les mêmes championnats si les équipes A, B ou C jouent les championnats de Ligue ou D1, D2 et D3 et une seule équipe par clubs ne peut participer à ces coupes dans son secteur géographique.

Les secteurs géographiques étant :

Arrondissement de LENS pour la Coupe DEMANDRILLE.

Arrondissement d'ARRAS pour la Coupe LETEVE.

Arrondissement de BETHUNE pour la Coupe MALLEZ.

Le 1^{er} tour des coupes secondaires DEMANDRILLE, LETEVE, MALLEZ est prévu le **25 septembre 2022**.

Le 2^{ème} tour des coupes secondaires DEMANDRILLE, LETEVE, MALLEZ est prévu le **9 octobre 2022**.

COUPE DIDIER DEMANDRILLE

Particularités :

- L'équipe A du CS DIANA LIEVIN évoluant cette saison en R3 celle-ci ne peut participer à la [coupe DEMANDRILLE](#) elle est remplacée par son équipe B.
- Les équipes A de l'ES ANGRES et US RUCH CARVIN évoluant cette saison en D3 celles-ci ne peuvent participer à la [coupe DEMANDRILLE](#) elles sont remplacées par leur équipe B.

- L'équipe B de l'USO MEURCHIN évoluant cette saison en D4 celle-ci doit participer à la coupe DEMANDRILLE est non son équipe C.
- Les équipes de l'OS ANNEQUIN, AS BARLIN, FC GIVENCHY/GOHELLE, LA COUTURE et US MAISNIL ne peuvent participer à la coupe DEMANDRILLE n'étant pas dans le secteur LENSOIS, leurs frais d'engagement ne seront pas prélevés du compte club district.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de D4 :

Equipes A : (6)

ES DOUVRIN, ES ELEU, SC FOUQUIERES, St HENIN, JF MAZINGARBE, et O VENDIN.

Equipes B : (10)

US COURCELLES, UAS HARNES, USO LENS, ESP CALONNE LIEVIN, CS DIANA LIEVIN, USO MEURCHIN, FC MONTIGNY en GOHELLE, US NOYELLES sous LENS, US ROUVROY et AS VIOLAINES.

Equipes de D5 :

Equipes A : (8)

AS AUCHY, FC DYNAMO CARVIN, AAE DOURGES, FC HAUTS de LENS, AFC LIBERCOURT, FC RICHEBOURG, AOSC SALLAUMINES et FC SERVINS.

Equipes B : (8)

AAE AIX, ES ANGRES, FC ANNAY, USO DROCOURT, O HENIN, O LIEVIN, EC MAZINGARBE, FC HERSIN.

Equipe C : (2)

ES BULLY et ASSB OIGNIES.

Equipes de D6 :

Equipes A : (3)

FC CUINCHY, FC ESTEVELLES et FC MERICOURT.

Equipes B : (9)

US Chts AVION, US RUCH CARVIN, AAE EVIN, US GRENAY, ES LAVENTIE, AS LENS, AS LOISON, RC SAINS et ES VENDIN.

Equipes de D7 :

Equipe A : (2)

AS KENNEDY HENIN et AS PONT à VENDIN

A ce jour pour cette saison 48 équipes participeront à la Coupe DEMANDRILLE

Les clubs suivants ne sont pas engagés, ils ont la possibilité de le faire par le Bordereau d'Engagement Tardif » téléchargeable sur le site internet du district : District Artois « DOCUMENTS DIVERS » SAISON 2022-2023 Bordereau Engagements Tardifs :

Club de D4 : US BILLY BERCLAU (b), USA LIEVIN (b) et AS SALOME.

Club de D5 : FC BOUVIGNY (b) et AC NOYELLES GODAULT (b).

Club de D6 : AS COURRIERES (b).

Club de D7 : FCE LA BASSEE.

COUPE LOUIS LETEVE

Particularités :

- L'équipe A de l'AS BEURAINS évoluant cette saison en D2 celle-ci ne peut participer à la coupe LETEVE elle est remplacée par son équipe B.
- L'équipe A de l'AJ ARTOIS, SUD ARTOIS évoluant cette saison en D3 celle-ci ne peuvent participer à la coupe LETEVE elles sont remplacées par leur équipe B.

Les équipes : US CHTS AVION B, AS BARLIN, AS BONNIERES, FC CARVIN DYNAMO, US RUCH CARVIN, USO DROCOURT, ES ELEU, FC LACOUTURE, AS LENS, US MAISNIL, FC MERICOURT, USO MEURCHIN, US NOYELLES/LENS et AS VALLÉE de la TERNOISE ne peuvent participer à la coupe LETEVE n'étant pas dans le secteur ARRAGEOIS, leurs frais d'engagement ne seront pas prélevés du compte club district.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de D4 :

Equipes A : (8)

US ABLAIN, ES AGNY, RC ATREBATE, US BOUBERS, OC COJEUL, AS MAROEUIL, US MONDICOURT et ES VIS VALSENSEE.

Equipes B : (3)

AS BEURAINS, JS ECOURT et AS TINCQUIZEL.

Equipes de D5 :

Equipes A : (8)

SCF ACHICOURT, AS BAILLEUL, FC BEAUMONT, FC DAINVILLE, FC GIVENCHY, AJ NEUVILLE, AS NEUVIREUIL et US RIVIERE.

Equipes B : (6)

OF ARRAS, SC ARTESIEN, SUD ARTOIS BEAUMETZ, US CROISILLES, US MONCHY au BOIS et US PAS.

Equipes C : (1)

ES St LAURENT FEUCHY.

Equipes de D6 :

Equipes A : (2)

AS PTT ARRAS et. ES FICHEUX

Equipes B : (4)

US ARLEUX, AJ ARTOIS, AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX VRAUCOURT et ES St CATHERINE.

Equipes C : (1)

SC ST NICOLAS.

Equipes de D7 :

Equipes A : (4)

AS QUIERY, ES ROEUX, FC THELUS et FC TORTEQUESNE.

A ce jour pour cette saison 37 équipes participeront à la Coupe LETEVE.

Les clubs suivants ne sont pas engagés, ils ont la possibilité de le faire par le Bordereau d'Engagement Tardif » téléchargeable sur le site internet du district : District Artois « DOCUMENTS DIVERS » SAISON 2022-2023 Bordereau Engagements Tardifs :

Club de D4 : AS BREBIERES (b), AS FREVENT et US IZEL les ESQUERCHIN.

Club de D5 : SC AUBIGNY SAVY, CS HABARCQ (b) et FC TILLOY.

Club de D6 : CSAL SOUCHEZ B.

Club de D7 : JS ACHIET le PETIT et ES BOIS BERNARD.

COUPE JEAN-LOUIS MALLEZ

Particularités :

- Les équipes A de l'UC DIVION et US HESDIGNEUL évoluant cette saison en D3 celles-ci ne peuvent participer à la coupe MALLEZ elles sont remplacées par leur équipe B.

Les équipes de l'AAE AIX, FC ANNAY, ES ANZIN ST AUBIN, USA ARLEUX, US CHTS AVION, AS BEURAINS, FC BOUVIGNY, US RUCH CARVIN, ES DOUVRAIN, AAE EVINMALMAISON, ES HAINES B, FC HAUTS de LENS, USO MEURCHIN, AJ NEUVILLE, FC RICHEBOURG et AS VIOLAINES ne peuvent participer à la coupe MALLEZ n'étant pas dans le secteur BETHUNOIS leurs frais d'engagement ne seront pas prélevés du compte club district.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de D4 :

Equipes A : (7)

AS BARLIN, FC LA ROUPIE, US MAISNIL, CS PERNES, AJ RUITZ, AS VALLEE TERNOISE et ENT VERQUIN

Equipes B : (7)

OS ANNEQUIN, AFCLL BETHUNE, US GONNEHEM, ESD ISBERGUES, ES LABEUVRIERE, RC LABOURSE et FC LILLERS.

Equipes de D5 :

Equipes A : (10)

FC BUSNES, AS CAUCHY, ES HAILLICOURT, RC LOCON 2000, US MONCHY BRETON, INT.NORRENT, AS LYSSOIS, RC VAUDRICOURT KENNEDY, AS VENDIN, et FC VERQUIGNEUL

Equipes B : (7)

US ANNEZIN, US BEUVRY, FC CAMBLAIN CHATELAIN, UC DIVION, JF GUARBECQUE, FC HINGES, FC LA COUTURE et US LESTREM.

Equipes C : (1)

US St POL.

Equipes de D6 :

Equipes A : (8)

AS BONNIERES, JS BOURECQ, RC BRUAY, US HAM, US HEUCHIN LISBOURG, DR LAMBRES, ES OURTON et AEP VERDREL.

Equipes B : (4)

FC AUCHEL, O BURBURE, US HESDIGNEUL et US HOUDAIN.

Equipes C : (1)

FC CALONNE F6.

Equipes de D7 :

Equipes A : (4)

RC CALONNE, US CROISETTE, O LA COMTE et FC VALHUON.

A ce jour pour cette saison 49 équipes participeront à la Coupe MALLEZ.

Les clubs suivants ne sont pas engagés, ils ont la possibilité de le faire par le Bordereau d'Engagement Tardif » téléchargeable sur le site internet du district : District Artois « DOCUMENTS DIVERS » SAISON 2022-2023 Bordereau Engagements Tardifs :

Club de D4 : ES ALLOUAGNE.

Club de D5 : US LAPUGNOY.

Club de D6 : AS SAILLY LABOURSE (b).

COUPE LUCAS CICA

RAPPEL: Coupe Réserve aux Equipes B, C ou D disputant les championnats de la D4 à D7 et ne participant à aucunes coupes secondaires, et une seule équipe par clubs peut participer à cette coupe.

De ce fait :

Les engagements des équipes suivantes ne peuvent être retenus car leurs équipes B ou C jouent déjà en coupes secondaires.

Coupe DEMANDRILLE

ES ANGRES, ANNAY, US RUCH CARVIN, ES HAINES, EC MAZINGARBE et RC SAINS.

Coupe LETEVE

OF ARRAS, USA ARLEUX, JS ECOURT, CS HABARCQ, CSAL SOUCHEZ et SC ST NICOLAS.

Coupe MALLEZ

US ANNEZIN, O BURBURE, FC CALONNE F6 et UC DIVION.

Leurs frais d'engagement ne seront pas prélevés du compte club district.

Particularités :

- L'équipe A du CS DIANA LIEVIN évoluant cette saison en R3 et l'équipe B évoluant en D4, celles-ci ne peuvent participer à la **coupe CICA** elles sont remplacées par l'équipe C.
- L'équipe A de la JF GUARBECQUE évoluant cette saison en D2 et l'équipe B évoluant en D5, celles-ci ne peuvent participer à la **coupe CICA** elles sont remplacées par l'équipe C.
- L'équipe A du FC CAMBLAIN évoluant cette saison en D3 et l'équipe B évoluant en D4, celles-ci ne peuvent participer à la **coupe CICA** elles sont remplacées par l'équipe C.
- Les équipes A de l'AS BARLIN, ES DOUVIRIN et AJ RUITZ évoluant cette saison en D4 celle-ci ne peuvent participer à la **coupe CICA** elles sont remplacées par leur équipe B.
- Les équipes A de l'AAE DOURGES, FC DAINVILLE, AJ NEUVILLE, AS NEUVIREUIL et FC SERVINS évoluant cette saison en D5 celle-ci ne peuvent participer à la **coupe CICA** elles sont remplacées par leur équipe B.
- L'équipe A du FC MERICOURT évoluant cette saison en D6 celle-ci ne peut participer à la **coupe CICA** elle est remplacée par son équipe B.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de D5 : (1)

St HENIN (b).

Equipes de D6 : (17)

ES AGNY (b), RC ATREBATE (b), AFCLL BETHUNE (c), FC BUSNES (b), AS CAUCHY (b), OC COJEUL (b), ES DOUVIRIN (b), SC FOUQUIERES (b), ESD ISBERGUES (c), FC LA ROUPIE (b), JF MAZINGARBE (b), USO MEURCHIN (c), US NOYELLES/LENS (c), CS PERNES (b), AS VALLEE TERNOISE (b), RC VAUDRICOURT KENNEDY (b) et ES VIS-VALSENSEE (b).

Equipes de D7 : (40)

US ABLAIN (b), SCF ACHICOURT (b), AJ ARTOIS (c), AS AUCHY (b), AS BAILLEUL (b), AS BARLIN (b), FC BEAUMONT (b), US BOUBERS (b), RC BRUAY (b), RC CALONNE (b), FC CAMBLAIN (c), FC DAINVILLE (b), AAE DOURGES (b), USO DROCOURT (c), FC ESTEVELLES (b), ES FICHEUX (b), FC GIVENVHY (b), JF GUARBECQUE (c), ES HAILLICOURT (b), FC LA COUTURE (c), CS DIANA LIEVIN (c), FC LILLERS (c), AS LYSSOIS (b), AS MAROEUIL (b), FC MERICOURT (b), US MONCHY BRETON (b), AJ NEUVILLE (b), AS NEUVIREUIL (b), INT NORRENT (b), US OURTON (b), FC RICHEBOURG (b), AJ RUITZ (b), AOSC SALLAUMINES (b), FC SERVINS (b), AS VENDIN (b), ES VENDIN (b), O VENDIN (b), AEP VERDEL (b), FC VERQUIGNEUL (b) et ENT VERQUIN (b).

A ce jour pour cette saison 56 équipes participeront à la Coupe CICA.

Les clubs suivants ne sont pas engagés, ils ont la possibilité de le faire par le Bordereau d'Engagement Tardif » téléchargeable sur le site internet du district : District Artois « DOCUMENTS DIVERS » SAISON 2022-2023 Bordereau Engagements Tardifs :

Club de D6 : ES ALLOUAGNE (b), AS FREVENT (b), US RIVIERE (b) et AS SALOME.

Club de D7 : ES ELEU (b), US HAM (b), US IZEL/EQUERCHIN (b), US LAPUGNOY (b), FCH LENS (b), RC LOCON (b), US MAISNIL (b), US MONCHY au BOIS (c) et US MONDICOURT (b).

Des modifications de participation à cette coupe pourront être amenées après parution des groupes de D7.

Le 1^{er} tour de la coupe CICA est prévu le 25 septembre 2022.

Le 2^{ème} tour de la coupe CICA est prévu le 9 octobre 2022.

COUPE DU TERNOIS SENIORS

RAPPEL : Peuvent participer à cette coupe, les équipes A disputant les championnats de la D4 à D7, les équipes B ou C engagés dans les mêmes championnats si les équipes A jouent les championnats de Ligue, D1, D2 et D3 et une seule équipe par clubs ne peut participer à cette coupe. Cette coupe est réservée qu'au secteur du TERNOIS.

Particularités :

- Les équipes de FC LACOUTURE et l'AEP VERDREL ne peut participer à la coupe du TERNOIS n'étant pas dans le secteur ST POL, les frais d'engagement ne seront pas prélevés du compte club district.
- L'équipe A du SC ARTESIEN évoluant cette saison en D1 celle-ci ne peut participer à la coupe du TERNOIS elle est remplacée par son équipe B.
- L'équipe A du RC ATREBATE évoluant cette saison en D4 celle-ci doit participer à la coupe du TERNOIS et non son équipe B.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de D4 :

Equipes A : (6)

ES AGNY, RC ATREBATE, US BOUBERS, US MONDICOURT, CS PERNES et AS VALLEE TERNOISE.

Equipes B : (1)

AS TINCQUIZEL.

Equipes de D5 :

Equipes A : (1)

US MONCHY BRETON.

Equipes B : (3)

SC ARTESIEN, US MONCHY au BOIS et US PAS.

Equipes de D6 :

Equipes A : (4)

AS BONNIERES, ES FICHEUX, US HEUCHIN LISBOURG et ES OURTON.

Equipes de D7 :

Equipes A : (2)

US CROISSETTE et FC VALHUON.

A ce jour pour cette saison 17 équipes participeront à la Coupe Séniors TERNOIS

Les clubs suivants ne sont pas engagés, ils ont la possibilité de le faire par le Bordereau d'Engagement Tardif » téléchargeable sur le site internet du district : District Artois « DOCUMENTS DIVERS » SAISON 2022-2023 Bordereau Engagements Tardifs :

Club de D4 : AS FREVENT.

Club de D5 : SC AUBIGNY/SAVY, CS HABARCQ B et US RIVIERE.

Club de D7 : O La COMTE.

FEMININES

COUPE ARTOIS FEMININES CHALLENGE EVELYNE BAUDUIN

RAPPEL : Engagement OBLIGATOIRE pour tous les clubs disputant les championnats de Ligue R2 et le championnat du district D1

L'engagement étant obligatoire en coupe d'ARTOIS, les équipes suivantes participant au championnat ont été incorporées d'office :

ESD ISBERGUES, RC LENS (b), EC MAZINGARBE et VAUDRICOURT KS 2012.

Les frais d'engagement seront prélevés sur le compte club district.

Les engagés à ce jour sont :

Equipes de R2 : (4)

US BEUVRY, FC DAINVILLE, RC LENS (b) et FC LILLERS.

Equipes de D1 : (13)

US BIACHE, UF ARTOIS, FC BOUVIGNY, FCF HENIN (b), ESD ISBERGUES, O LIEVIN, US NOYELLES/LENS, EC MAZINGARBE, US ROUVROY, CSAL SOUCHEZ, VAUDRICOURT KS 2012, ES VENDIN et US VERMELLES.

A ce jour pour cette saison 17 équipes participeront à la Coupe ARTOIS Féminines

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR) dans un délai de 2 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Le secrétaire de la commission des Coupes

Daniel SION



HORAIRE des MATCHS SENIORS



Les règlements généraux autorisent les équipes engagées en **D5**, **D6** et **D7** à fixer leurs rencontres à domicile à un horaire différent de celui appliqué d'office, ou à jouer le samedi.

En dehors des équipes C, pour lesquelles les clubs concernés ont reçu un courrier séparé, toutes les autres demandes de dérogation devront parvenir au district avant le **14 Aout**.
A défaut les rencontres seront fixées le **dimanche à 15 heures**.

Le Président de la Commission :
Richard RATAJCZAK.